





**FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE**

**LIGUE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE**  
**BOURGOGNE FRANCHE-COMTE**

ASA Morvan,  
1 rue des Pierres,  
71400 AUTUN  
[contact@asamorvan.com](mailto:contact@asamorvan.com)

Visa FFSA



Visa Ligue BFC

**VISA**  
**LIGUE B.F.C.04**  
n° ..... 46 .....  
du ... 02/01/2022 ...

**AUTUN les 19, 20 et 21 AOÛT 2022**

**11e RALLYE VHC**  
**D'AUTUN SUD-MORVAN**

**REGLEMENT PARTICULIER**  
**CHAMPIONNAT DE FRANCE VHC**  
**COUPE DE FRANCE VHC**

**Rallye Véhicules Historiques de Compétition à**  
**Participation Etrangère Autorisée**

**Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes,  
les règles spécifiques des rallyes du Championnat de France VHC et de la Coupe de France VHC**

**PROGRAMME et HORAIRES : Les articles non mentionnés dans ce règlement sont conformes au règlement national standard de la FFSA ou se reporter au règlement particulier du 51<sup>e</sup> Rallye d'Autun Sud Morvan National, ARTICLE 1 : ORGANISATION**

**DEFINITION :**

L'Association Sportive Automobile Morvan organise les 19, 20 et 21 août 2022, en qualité d'organisateur administratif et technique :

## **11e Rallye VHC PEA d'Autun Sud-Morvan**

Le présent règlement a reçu de la F.F.S.A. le permis d'organisation N° :

Ainsi que de la LSA Bourgogne Franche-Comté le N° :

### **ARTICLE 1 : ORGANISATION**

#### **1.1 OFFICIELS :**

Directeur de Course VHC : Monsieur Jannick DAUBIGNE	Licence : 06560
Président du Collège VHC : Monsieur Alain ROSSI	Licence : 07529
Membres du Collège VHC : Monsieur Gérard LEGIOT	Licence : 03293
Membre de Collège VHC : Monsieur Jean-Yves MARICHY	Licence : 10097
Commissaire Technique délégué CHF VHC : Monsieur Gérard POTTIER	Licence : 05010
Commissaires Techniques VHC : Monsieur Christian PERROT	Licence : 12848
Commissaire Technique VHC et VHRS : Monsieur Jean-Paul LEGRAND	Licence : 03935
Responsable Chargé des Relations Concurrents VHC : Madame Françoise FREVILLE	Licence : 111134
Chargé des Relations Concurrents : Madame Marie-Anne COUVREUR	Licence : 298302

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement, ainsi que dans les éventuels additifs sont juges de faits.

#### **1.2 ELIGIBILITE :**

Le rallye compte pour :

- Le Championnat de France des rallyes VHC
- La Coupe de France des rallyes VHC Coef 2
- Le Challenge de la Ligue de Sport Auto Bourgogne Franche-Comté

#### **1.3 VERIFICATIONS :**

**1.3.1 Des pré-vérifications administratives** seront effectuées les jours de reconnaissances (Remise du Road-Book) au siège de l'ASA Morvan (1 rue des pierres à AUTUN).

A cette occasion, l'équipage devra présenter les originaux et fournir les photocopies des documents suivants :

- Permis de conduire (pilote et copilote).
- Licences (pilote et copilote).
- Carte grise du véhicule de reconnaissance

**A l'issu de ces pré-vérifications, il vous sera remis (droits d'engagement acquittés) :**

**Le Road-Book, les plaques rallye, les panneaux de portière, l'ensemble des stickers, le N° de reconnaissance, le sticker d'accès au "Shakedown" (pour les inscrits).**

**La présentation au CH d'entrée des contrôles techniques des documents suivants (originaux) sera obligatoire pour prendre le départ du rallye :**

- Passeport technique
- PTH ou PTHN

**Il y aura une liste horaire pour les convocations VHC non confondue avec le moderne**

**1.3.2** Le vendredi 19 août les vérifications administratives complémentaires et techniques auront lieu de 16h à 22h30 au Parc des Expos l'Eduen (voir plans sur le site). Les horaires de convocations seront diffusés sur le site internet de l'ASA Morvan <https://asamorvan.com>

Le respect des horaires est impératif, pas de pointage en avance ou en retard, sous peine des pénalités prévues dans l'article 1.3.1 du règlement standard des rallyes.

Les vérifications finales auront lieu au parc des expos l'Eduen à Autun. Prix de la main d'œuvre 60€ TTC/heure.

Conformément à la réglementation générale l'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auront pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée :

30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus, avant le rallye, et 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

**ARTICLE 2 : ASSURANCES** Conforme au règlement standard FFSA.

**ARTICLE 3 : CONCURRENTS et PILOTES**

### **3.1 Demande d'Engagement-inscription.**

**3.1.1** Les pilotes devront envoyer un bulletin d'engagement dûment complété, accompagné du chèque de participation à l'ordre de ASA Morvan, avant le **lundi 15 août 2022 à minuit au plus tard (cachet de la poste faisant foi).**

**Joindre la photocopie de la première page du PTH ou du passeport 3-volets « Classic »**

La liste des concurrents régulièrement engagés sera publiée sur le site internet de l'ASA Morvan au fur et à mesure des réceptions ou au plus tard le vendredi 12 août. Cette liste sera accompagnée des horaires de convocations aux vérifications techniques et administratives.

**3.1.2** Le nombre **total** d'engagés est limité à 230 voitures. (National + VHC + VHRS)

**3.1.3** Les droits d'engagement sont fixés : (Système de tracking VDS Racing inclus)

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 545 €
- Pour les équipages de l'ASA Morvan avec publicité : 495 € si 1 licencié ASA Morvan  
: 475 € si 2 licenciés ASA Morvan
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 1090 €

**Chèque/virement libellé à l'ordre de : ASA Morvan**

**3.1.4** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

### **3.2 Ordre de Départ**

Conforme aux règles spécifiques rallye VHC

Les concurrents du rallye VHC partiront **devant** les concurrents du Rallye National.

Pour la 1ère étape, le départ sera donné dans l'ordre croissant des numéros eux-mêmes établis par l'organisation.

Pour la 2ème étape, l'ordre des départs sera celui du classement provisoire *par liste*, hors routières dans chacune des listes (*comme pour la première étape*), à l'issue de la dernière ES la 1ère étape, avec possibilité de reclassement des pilotes acceptés en « Nouveau départ » par le commissaires sportifs

pénalités  
course de  
collège des

### **ARTICLE 4 : VOITURES et ÉQUIPEMENTS**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

#### **4.1 : Voitures autorisées :**

Conforme aux Règles Spécifiques VHC et Championnat de France des Rallyes VHC

- Sont autorisées les voitures à définition routière titulaires d'un passeport technique historique (PTH FIA, ou PTN FFSA), des annexes K et J en vigueur, homologuées FIA/ FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I, IR, J1 et J2, de 1947 à 1990
- Sont admises (dans un classement séparé) les voitures du Groupe Classic avec le passeport 3-volets et la fiche d'homologation de la voiture.

#### **4.2 Pneumatiques :**

Conforme à la réglementation de l'utilisation des pneumatiques dans les rallyes VHC F.F.S.A.

Rappel : Article 6.4.7 de la réglementation des rallyes. Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.

#### **Pénalités :**

- 1ère infraction : 1 minute de pénalité
- 2e infraction : disqualification

#### **4.3 Assistance :**

Conforme au règlement standard FFSA. Identique au 51<sup>e</sup> Rallye National Autun Sud-Morvan

#### **Parc dédicaces d'Etang-sur-Aroux :**

Le parc de dédicaces sera prévu à Etang-sur-Aroux, comme précisé dans le carnet d'itinéraire.

#### **4.4 Echappement**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **ARTICLE 5 : IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE**

Conforme au règlement standard FFSA. Identique au 51<sup>e</sup> Rallye National Autun Sud-Morvan

### **ARTICLE 6 : SITES et INFRASTRUCTURES**

#### **6.1 Description**

Départ et Arrivée du rallye : Parc des Expositions de l'Eduen, route de Chalon, 71400 Autun.

Le 51<sup>e</sup> Rallye d'Autun Sud-Morvan 2022 représente un parcours total de **378 Kms.**

Il est organisé en 2 étapes :

**1<sup>ère</sup> étape le samedi 20 août 2022 de 2 sections (6 ES)**

**2<sup>ème</sup> étape le dimanche 21 août 2022 de 1 section (3 ES)**

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de **156 Km.**

Les épreuves spéciales sont :

### **Samedi 20 août 2022**

- Le Sautot - La Tagnière	ES 1/4 : 15 kms x 2 = 30 kms
- Larochemillay	ES 2/5 : 10,5 kms x 2 = 21 kms
- Villapourçon - Glux en Glenne - La Croisette	ES 3/6 : 26,5 kms x 2 = 53 kms

### **Dimanche 21 août 2022**

- Le Sautot - La Tagnière	ES 1/4 : 15 kms = 15 kms
- Larochemillay	ES 2/5 : 10,5 kms = 10,5 kms
- Villapourçon - Glux en Glenne - La Croisette	ES 3/6 : 26,5 kms = 26,5 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire » du Road Book, il pourra être consultable au préalable sur le site internet de l'Asa Morvan <https://asamorvan.com>

## **6.2 RECONNAISSANCES** Conforme au règlement standard FFSA.

**Nous demandons aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains dans les localités traversées et de préserver ainsi l'avenir des rallyes !**

Pendant les reconnaissances des panneaux seront placés sur les épreuves spéciales, panneaux qu'il conviendra de respecter, ainsi que les contrôles de passage : **3 passages par ES maximum**

### **6.2.1 Les reconnaissances ne sont autorisées qu'aux dates et horaires suivants :**

Dates et horaires de reconnaissances :

Samedi 13 août 2022	(8h à 19h00)
Dimanche 14 août 2022	(8h à 19h00)
Vendredi 19 août 2022	(8h à 19h00)

Distribution du carnet d'itinéraire (Road book)

**A la prise du road book, prévoir la remise de la fiche speaker complétée.**

**La distribution du carnet d'itinéraire, les vérifications administratives, le retrait des documents seront effectués aux jours et heures suivants :**

Samedi 13 août 2022	07h00-17h00	: ASA Morvan 1, rue des Pierres à Autun
Dimanche 14 août 2022	07h00-17h00	: ASA Morvan 1, rue des Pierres à Autun
Vendredi 19 août 2022	07h00-12h00	: ASA Morvan 1, rue des Pierres à Autun

**ARTICLE 7 : DEROULEMENT du RALLYE** : Identique au Règlement du 51<sup>e</sup> Rallye National d'Autun Sud Morvan

### **7.3.17 Nouveau départ après abandon**

Conforme au Règlement Standard FFSA

**ARTICLE 8 RECLAMATIONS - APPELS** Conforme au règlement standard FFSA 2022

## **ARTICLE 9 : CLASSEMENTS :**

Conforme aux Règlements des Championnat de France VHC 2022 et Coupe de France VHC 2022 :

- 1 classement général toutes périodes confondues
- 1 classement général pour les périodes E à I
- 1 classement général pour les périodes J
- 1 classement général pour les petites cylindrées
- 1 classement général pour les Classic

*Les voitures du groupe Classic de compétition ne devront jamais figurer ni dans le classement E à I et J confondues, ni dans le classement E à I, ni dans le classement J.*

## **ARTICLE 10 : PRIX et COUPES**

**10.1 Remise des prix :** 30' maximum après l'affichage officiel définitif du classement par le collège des Commissaires Sportifs, sur le podium si la météo le permet.

Tous les équipages classés seront récompensés par des coupes ou des trophées.

Nota : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, aucun classement papier ne sera distribué lors de la remise des prix. Les classements seront disponibles sur le site internet de l'ASA Morvan :

<https://asamorvan.com>